

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION**
ET LA **GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 décembre 2022

PUBLIE LE : 16 DEC. 2022

Délibération n°221213-4 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

PISCINE/ CS – 221213-4

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-président et en avoir délibéré à **l'unanimité,**

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit dans la limite des montants suivants :

		Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Décisions Modificatives 2022	Total Budget 2022	Crédits pouvant être ouverts art 1612-1 CGCT
		A		D	E = A+B+C+D	= E/4
20	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 280,00	0,00	5 660,40	7 940,40	1 985,10
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		2 280,00		5 660,40	7 940,40	1 985,10
20	21538 AUTRES RESEAUX	10 500,00	0,00	3 885,00	14 385,00	3 596,25
20	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	3 750,00
21	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	18 320,00	0,00	6 426,00	24 746,00	6 186,50
21	2184 MOBILIER	22 300,00	0,00	0,00	22 300,00	5 575,00
21	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 070,00	0,00	-4 510,00	37 560,00	9 390,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		108 190,00	0,00	5 801,00	113 991,00	28 497,75
23	2313 CONSTRUCTIONS	144 500,00	0,00	107 838,78	252 338,78	63 084,70
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		144 500,00		107 838,78	252 338,78	63 084,70
TOTAL		254 970,00		119 300,18	374 270,18	93 567,55

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **16 DEC. 2022**

Transmis en Préfecture et affiché le **16 DEC. 2022**

Myriam GUY
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal